

PRINTEMPS DES POÈTES

Concours de poésie « La Gède d'Or »

Thème « Frontières »

27 février au 27 mars 2023

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE PRÉLIMINAIRE :

La Librairie « La Gède aux livres », l'association « Les Amis de la Gède », la commune de Batz-sur-Mer, la Micro-foies du Pouliguen, l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs du Pouliguen et le Comité Municipal des Fêtes du Pouliguen organisent un concours de poésie, dans le cadre de l'évènement national « Le Printemps des Poètes ». La thématique 2023 est « Frontières ». Retrouvez la présentation de l'évènement national sur www.printempsdespoetes.com

Ce concours de poésie se déroulera du 27 février au 27 mars 2023, il est ouvert à tous.

Le présent règlement définit les règles pour y participer :

ARTICLE 1 : Accessibilité

Cet événement est ouvert à toute personne physique majeure et mineure, sans condition de résidence.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

Les productions devront être déposées ou envoyées au plus tard **le lundi 27 mars minuit et devront respecter les modalités listées ci-après.**

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement. La responsabilité des organisateurs ne saurait être invoquée si un cas de force majeure ou quelque événement fortuit ou externe imposait quelques modifications que ce soit à la teneur ou aux modalités du concours.

ARTICLE 3 : Type de production

Pour la 9^{ème} édition de ce concours, il conviendra de rédiger un poème sous forme libre sur le thème 2023 du Printemps des Poètes, « Frontières ». Le texte devra obligatoirement être rédigé de manière manuscrite.

Le texte devra être accompagné des informations suivantes : Nom, prénom, adresse postale, email, n° de téléphone, catégorie d'âge (adulte / lycéen(ne), collégien(ne), CP-CM2) ou dans le cas d'une école, le niveau de la classe et le nom de l'établissement ainsi que la commune.

Pour les participants scolarisés du CP à la troisième, il est proposé un format « passeport » sur lequel le poème pourra être écrit. Le passeport est disponible en annexe à ce règlement, à la Gède aux

livres et dans les médiathèques municipales de Batz-sur-Mer et du Pouliguen (aux horaires d'ouverture).

Le poème peut être :

- envoyé par email à lagedeauxlivres@gmail.com
- ou déposé à la librairie La Gède aux Livres (22, rue Jean XXIII), ou à la médiathèque municipale de Batz-sur-Mer (11, rue de la Plage), aux horaires d'ouvertures, ou à la médiathèque municipale du Pouliguen (3, rue du Croisic), aux horaires d'ouverture.

ARTICLE 4 : Exposition et droits d'auteur

Les poèmes reçus seront exposés au sein des deux médiathèques municipales au mois d'avril 2023.

ARTICLE 5 : Jury

Le jury sera constitué :

- d'un représentant de La Librairie « La Gède aux livres »,
- d'un représentant de l'association « Les Amis de la Gède »,
- d'un représentant de la commune de Batz-sur-Mer,
- d'un représentant de la commune du Pouliguen,
- d'un représentant de la Micro-folies du Pouliguen,
- d'un représentant de l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs du Pouliguen,
- et d'un représentant du Comité Municipal des Fêtes du Pouliguen

Des lots seront remis aux gagnants lors d'une cérémonie publique de remise des prix qui aura lieu le samedi 15 avril 2023 à 11h dans un lieu qui reste à déterminer.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS

Le règlement est disponible sur www.batzsurmer.fr et consultable sur demande à la médiathèque de Batz-sur-Mer pendant toute la période du concours, aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

Toute correspondance est à adresser à :

La Gède aux livres, 22 rue Jean XXIII, 44740 Batz-sur-Mer, lagedeauxlivres@gmail.com